



« Besser Loft a manner Kaméidi - fir méi Liewensqualitéit »

Conférence de presse

Présentation des plans d'action contre le bruit
et du programme national de la qualité de l'air

MDDI, 18.01.2017



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration de l'environnement



1. Contexte
2. Plans d'action contre bruit
 - Plan d'action bruit ferroviaire
 - Plan d'action bruit routier
 - Plan d'action bruit pour l'agglomération de Luxembourg
 - Plan d'action bruit aéroportuaire
3. Programme national de la qualité de l'air
4. Présentation au public



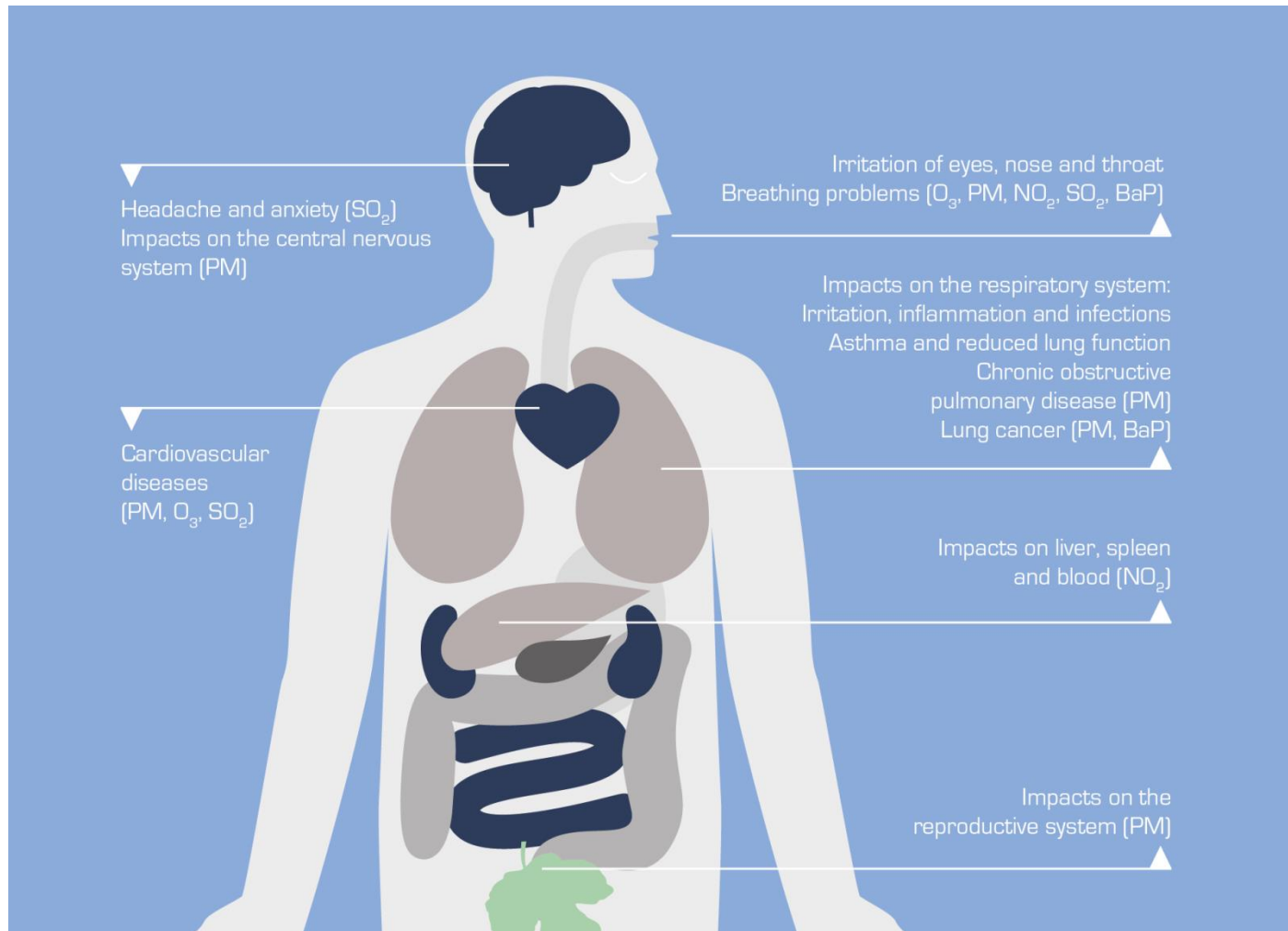
1. Contexte



Pour une meilleure qualité de l'air afin d'éviter qu'une telle pollution
ne se produise au Luxembourg



Effets de la pollution de l'air sur la santé





Noise pollution in Europe

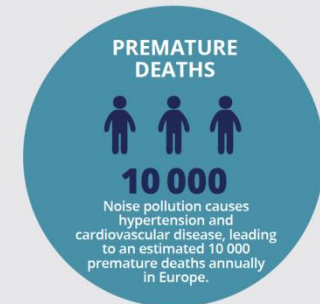
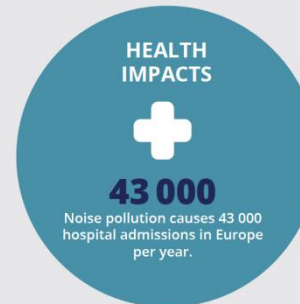
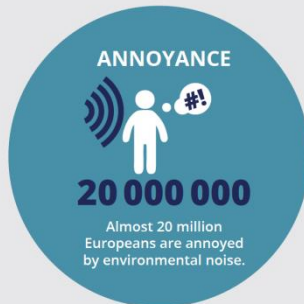
Noise pollution is a growing environmental concern, arising from a number of sources. The adverse effects of noise pollution can be found in the well-being of exposed human populations, in the health and distribution of wildlife, as well as in the abilities of children to learn at school.

To reduce harm from noise pollution, the EU has put in place different measures, including technical standards to limit noise emissions at source. The Environmental Noise Directive complements such standards.

Noise levels from road traffic that are greater than 55 dB L_{den} affect an estimated **125 million people — one in four Europeans.**



> 55 dB L_{den}



Source: EEA Report No 10/2014 *Noise in Europe*; www.eea.europa.eu/themes/noise.





2. Plans d'action contre le bruit



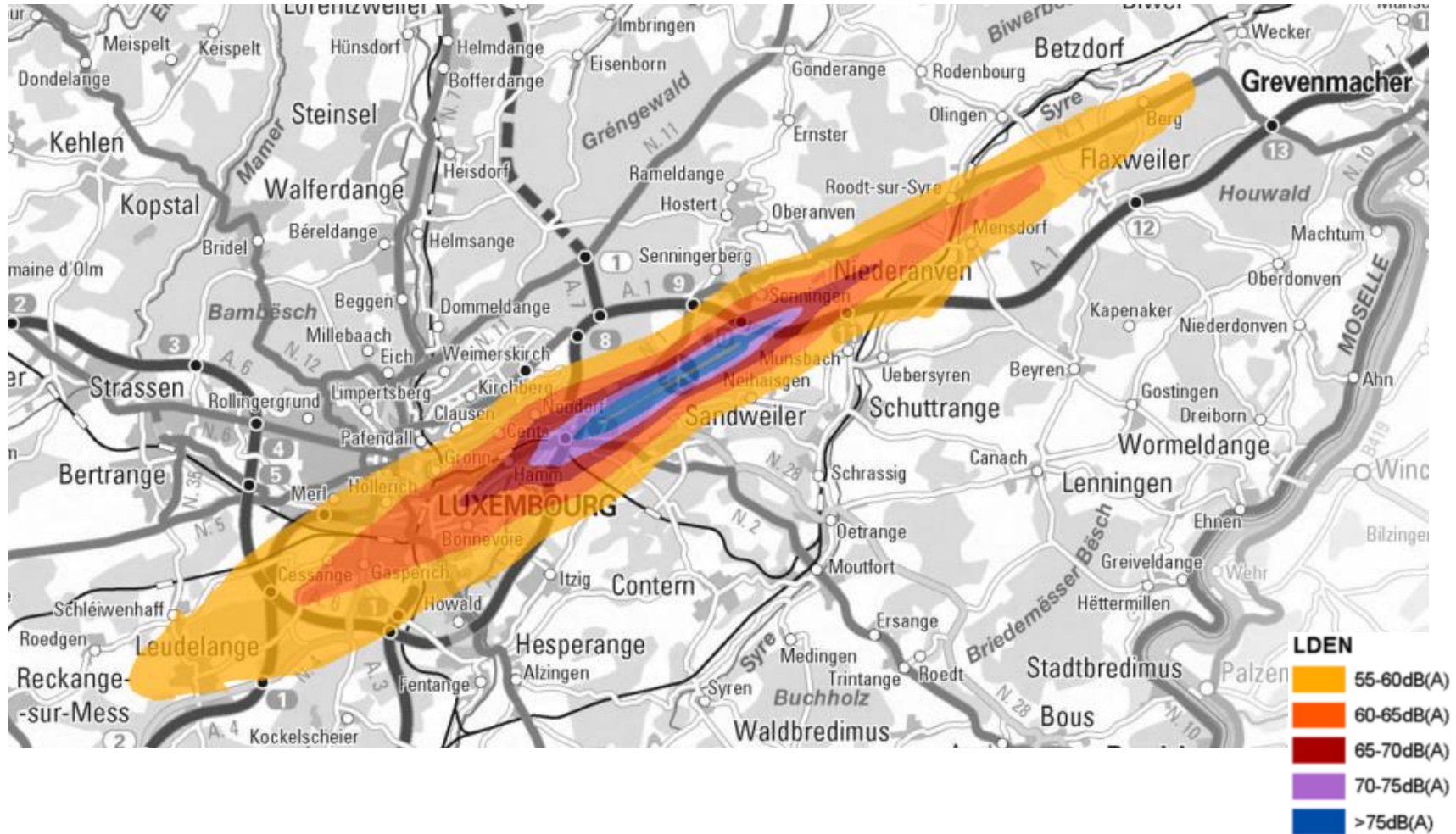
- *4 Plan d'action contre le bruit*
 - *grands axes routier (> 3 mio. de passages de véhicules)*
 - *grands axes ferroviaires (> 30'000 mouvements de train)*
 - *aéroport (> 50.000 mouvements)*
 - *agglomération - Luxembourg, Bertrange, Hesperange, Strassen, Steinsel et Walferdange (>100'000 habitants)*

- *Les plans d'action contre le bruit des routes, du rail et de l'aéroport sont une mise à jour des plans 2010 et le plan d'action contre le bruit dans l'agglomération est un nouveau plan d'action*

- *Directive 2002/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement*
- *Loi du 2 août 2006 modifiant la loi modifiée du 21 juin 1976 relative à la lutte contre le bruit*
- *Règlement grand-ducal du 2 août 2006 portant application de la directive 2002/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement*



Cartographie du bruit aéroportuaire – publiées sur www.géoportail.lu





- Aménagement du territoire (Plans sectoriels, POS)
- Aménagement communal (PAG/PAP/Règlement des bâtisses)
- Exemples de mesures concrètes du plan d'action
 - Considération systématique du bruit dans les conditions d'exploitations de toute nouvelle construction d'infrastructure de transport (loi EIE de 2009)
 - Considération systématique du bruit dans les études d'impact environnementales stratégiques (SUP), qui sont soumises pour avis au Ministre de l'environnement
 - Recommandation concernant les démarches au niveau de l'aménagement communal afin de prendre en compte le bruit dans la planification du PAG et des PAP communaux
 - Brochure d'orientation concernant les meilleures pratiques pour le secteur de la construction



- Assainissement de problèmes existants
 - Définition de valeurs limites
 - » Priorité des plans d'action: $L_{den} \geq 70$ dB(A); $L_{night} \geq 60$ dB(A)
 - » Priorité à long terme: $L_{den} \geq 65$ dB(A); $L_{night} \geq 55$ dB(A)
 - Zones prioritaires
 - » Assainissements dans le cadre de projets d'infrastructure

- Catalogues de mesures contre le bruit établis par les groupes de travail



➤ Priorités identifiées

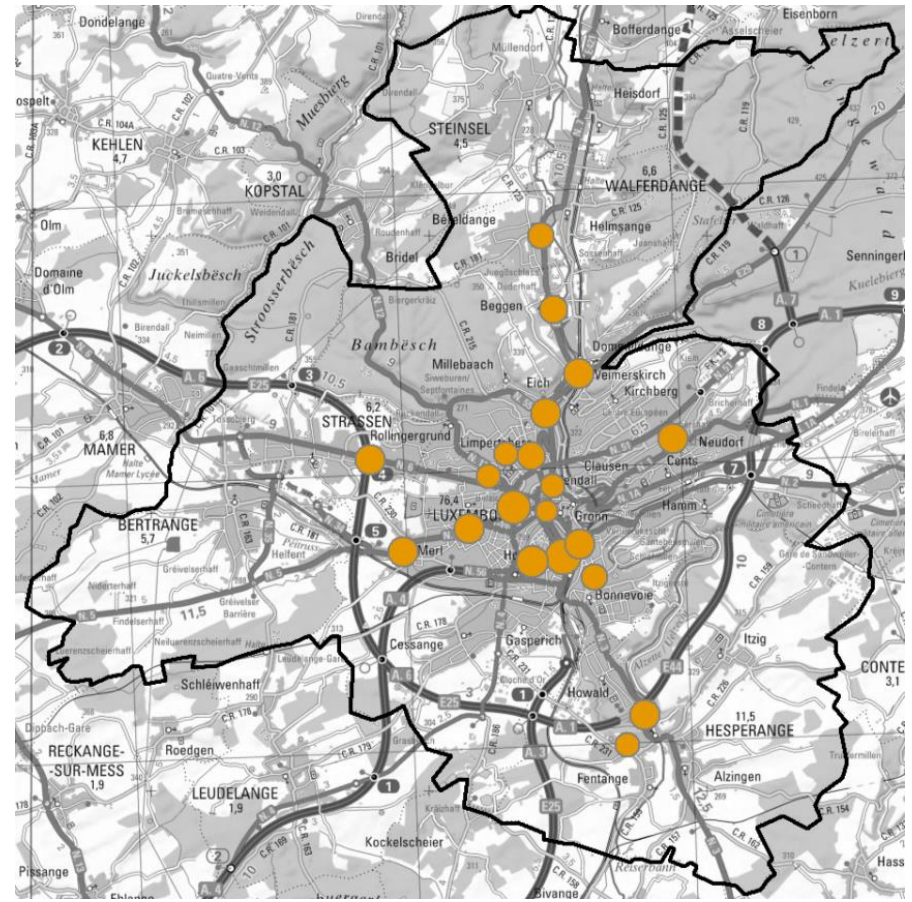
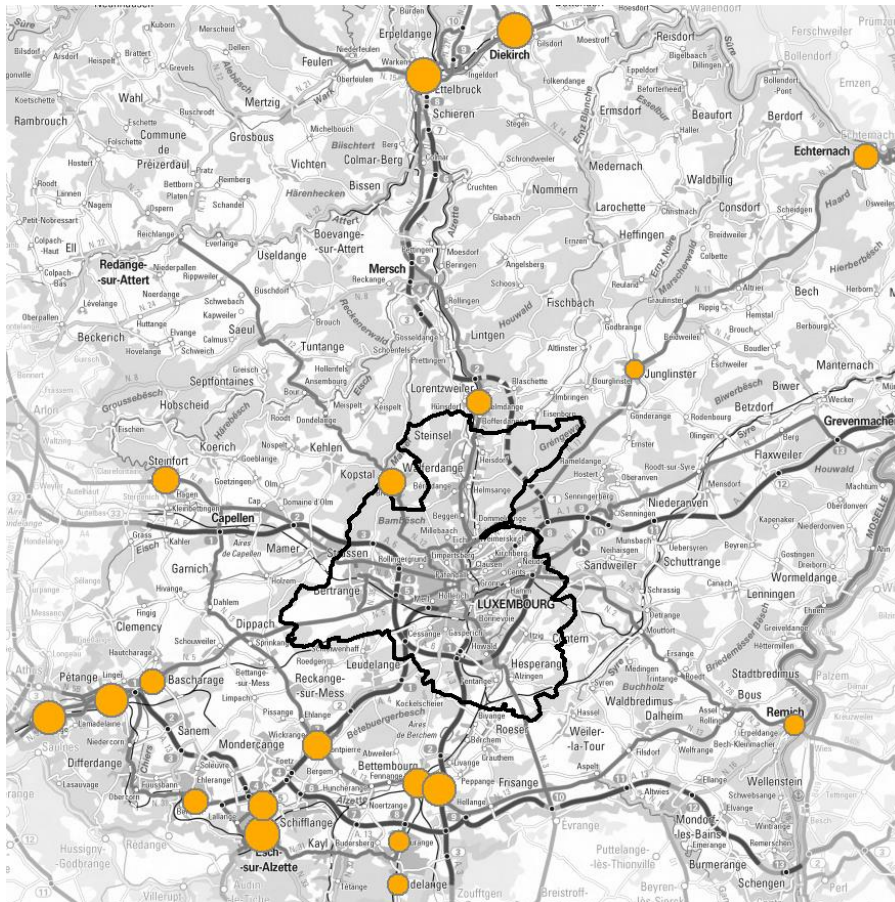


Plan d'action contre le bruit routier et dans l'agglomération de Luxembourg



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Priorités identifiées





➤ Réduction du bruit à la source

- Voitures et trains moins bruyants (électromobilité, freins composites pour trains, renouvellement des trains et des bus, modernisation des flottes des avions)
- Gestion du trafic (réduction du trafic individuel, gestion de la fluidité, zone 30, aménagements de la chaussée, ...)

➤ Obstacles à la propagation du bruit

- Murs anti-bruit, buttes en terre
- Concepts urbanistiques et architecturaux

➤ Isolation acoustique

Quelques projets finalisés dans le contexte des plans d'action



- Aménagement de la « Route du Nord » et délestage de la N3
- Aménagement de la gare de Noertzange avec protections « Z »
- Mur anti-bruit Viaduc Esch-sur-Alzette
- Protections antibruit pour la mise à double voie de Luxembourg – Sandweiler
- Mise en place du programme d'isolation acoustique des bâtiments d'habitation (pour le bruit aéroportuaire)



Quelques projets en cours dans le contexte des plans d'action



- Contournement de Bascharage
- Murs anti-bruit Dudelange – Burange
- Boulevard N3 et Contournement Alzingen
- Voies de délestage de Strassen, boulevard de Merl et contournement de Cessange
- Corridor multimodal de transport Ettelbruck – Diekirch

- Nouvelle voie ferroviaire Luxembourg – Bettembourg
- Projet de reconstruction de l'arrêt de Berchem
- Suppressions passages à niveaux à Schiffflange avec mise en conformité de l'arrêt et construction d'un mur anti-bruit

- Réévaluation du programme d'isolation acoustique des bâtiments d'habitation (pour le bruit aéroportuaire)



2. Programme national de qualité de l'air



➤ Bases légales

- Directive européenne 2008/50/CE concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe
- Règlement grand-ducal modifié du 29 avril 2011 portant application de la directive 2008/50/CE concernant la qualité de l'air ambiant

➤ Plan de qualité de l'air pour la Ville de Luxembourg (2010)

Respect de la valeur limite pour le dioxyde d'azote (NO₂)

➤ Programme national de qualité de l'air

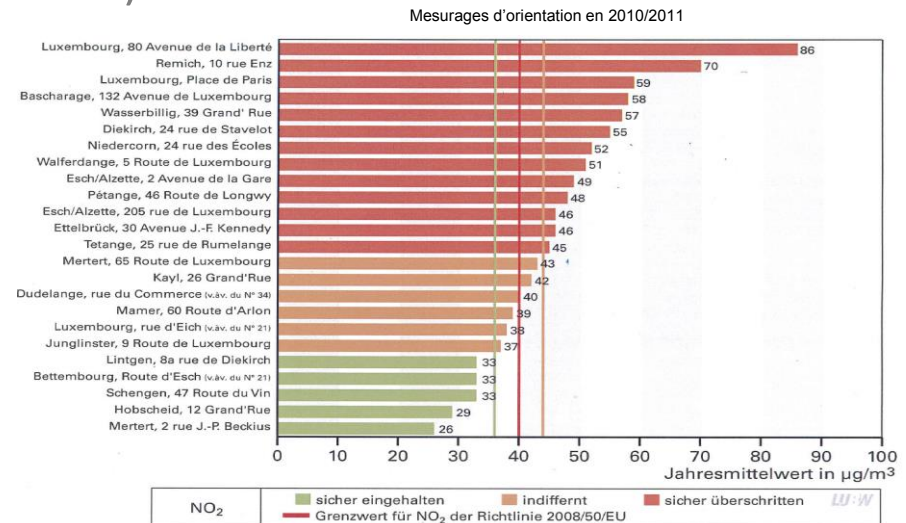
sur l'ensemble du territoire du G.D. de Luxembourg

1. Respect de la valeur limite pour le dioxyde d'azote (NO₂)
2. Réduction des niveaux de particules fines (PM₁₀ et PM_{2,5})



- Les mesurages ont relevé le dépassement de la valeur limite annuelle pour le **dioxyde d'azote (NO₂)** à plusieurs emplacements situés le long de routes à circulation intense (« Hotspots »):

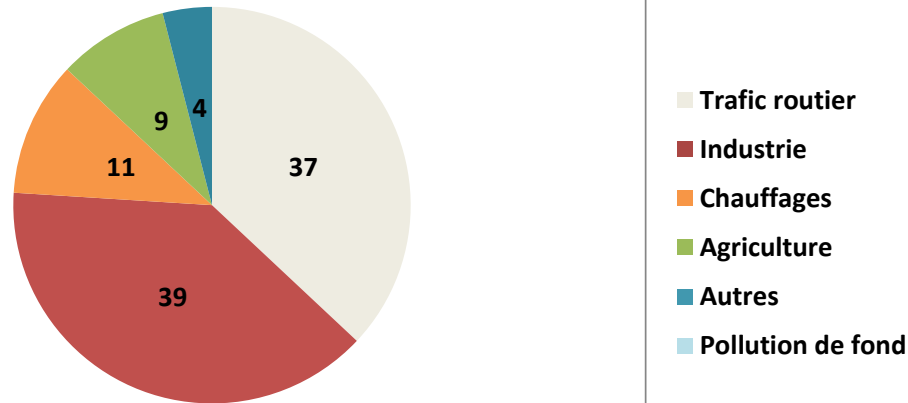
- Luxembourg, Walferdange et Mersch
- Bascharage, Differdange, Esch-sur-Alzette, Pétange, Tétange et Kayl
- Remich, Wasserbillig et Mertert
- Diekirch et Ettelbruck



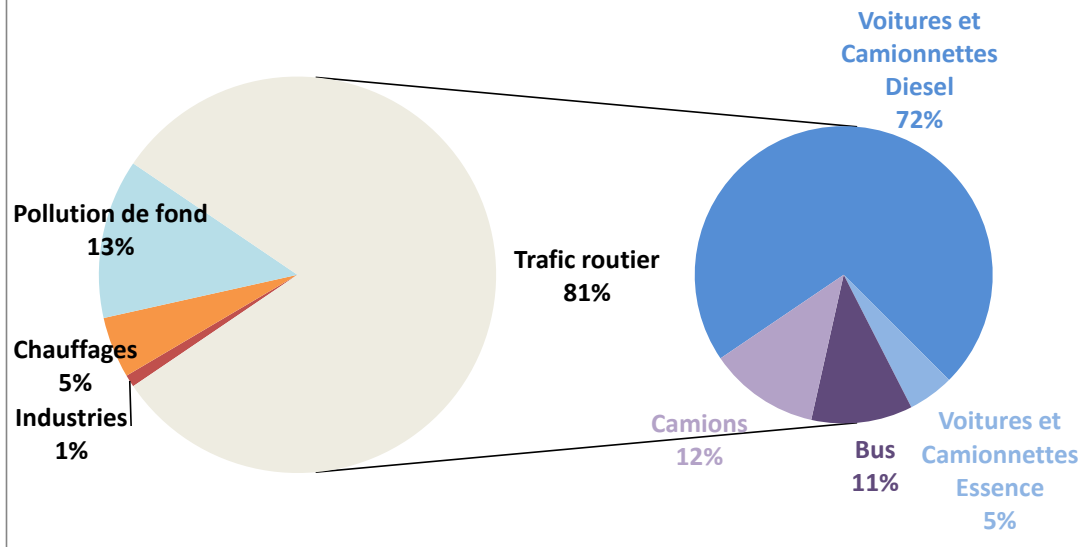
- Les dépassements mesurés se situent entre 40 et 86 µg/m³ (2010-2016). La valeur limite annuelle s'élève à 40 µg/m³ (directive 2008/50/CE).
- Les mesurages n'ont pas relevé le dépassement des valeurs limites pour les **particules fines (PM₁₀ et PM_{2,5})**.



Emissions nationales de NO_x en 2014 (%)

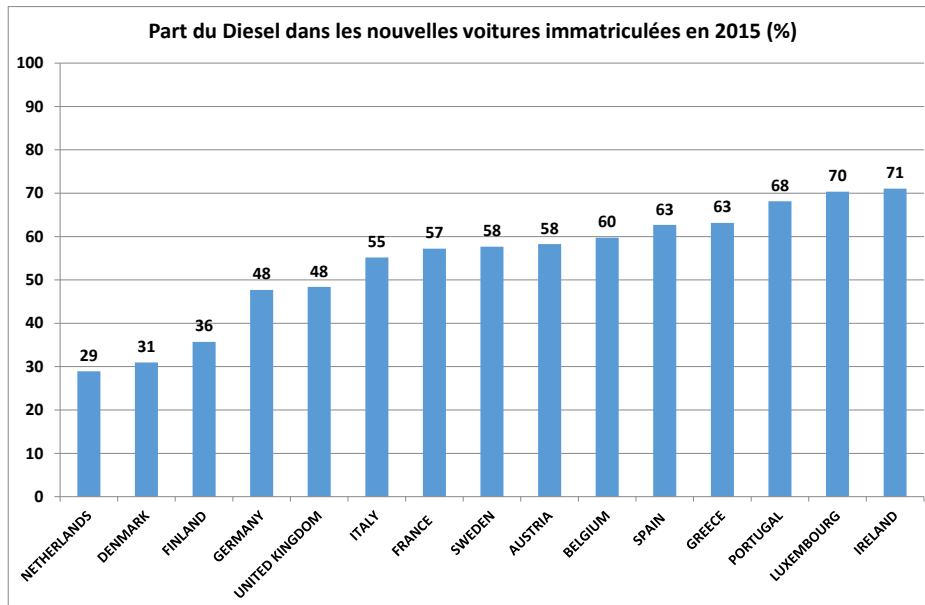


Immission moyenne NO_x en 2015 aux "Hotspots" (%)



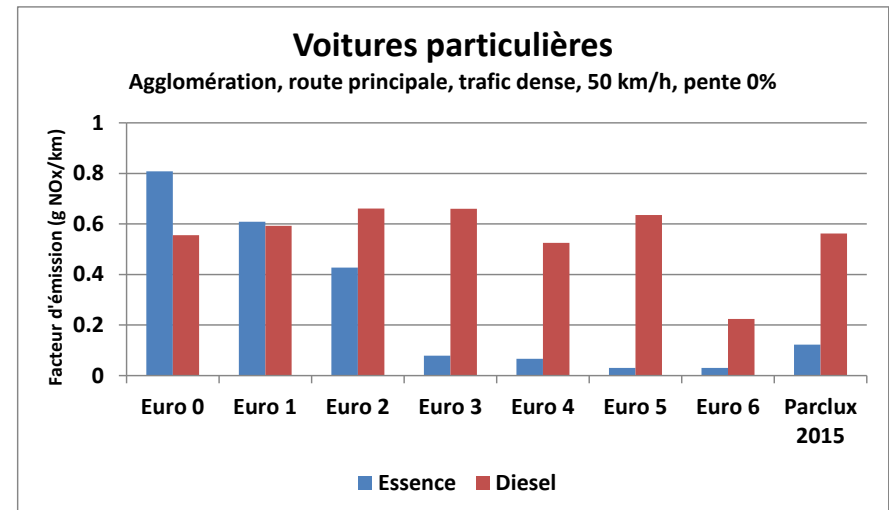


Part du Diesel est élevé dans le parc des voitures



Source: Association Auxiliaire de l'Automobile (AAA)

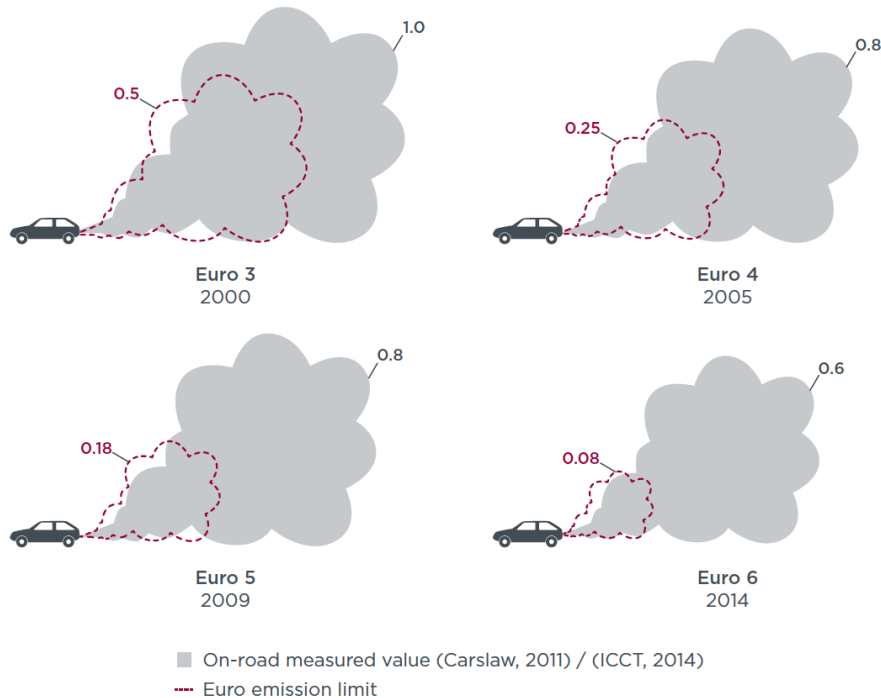
Emissions (5 fois) plus élevées des voitures diesel



Handbuch der Emissionsfaktoren des Straßenverkehrs HBEFA, Version 3.2 (2014)
Parclux-Flotte 2015 Etude komobile (12/2014)



Diesel cars: Nitrogen oxides (NO_x) emissions (in g/km)



<http://www.theicct.org/real-world-emissions-diesel-cars>

Règlement (UE) 2016/646

- Nouvelles règles pour contrôler le respect des normes Euro des voitures dans les conditions de conduite réelles (à partir de sept. 2017)



Réduction du trafic individuel motorisé

- Plans sectoriels
 - Réduction des besoins de déplacement



- Stratégie globale pour une mobilité durable (MODU)



- Car pooling
 - Création d'une plateforme de covoiturage





Promotion des transports en commun

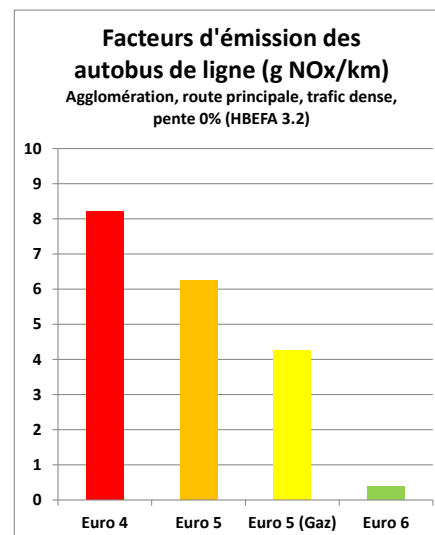
➤ Stratégie MODU

- Optimisation des trains, bus et tram



➤ Modernisation plus rapide de la flotte des autobus

- Bus hybrides électriques (ligne coordonnée 26, Bertrange – Hesperange)
- Bus au gaz (norme Euro 6)
- Norme Euro 6 pour les bus au diesel



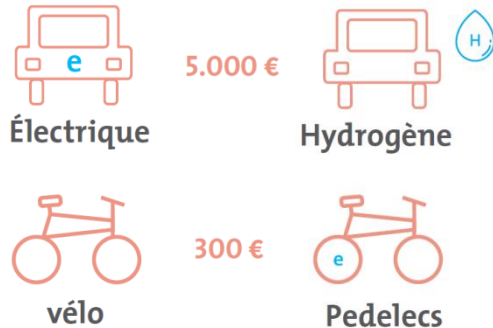


Trafic individuel motorisé alternatif



➤ Mesures fiscales

- Abattement pour véhicules particuliers zéro émission
- Réévaluation avantage en nature forfaitaire pour voitures de fonction



Catégories d'émissions de CO ₂	Situation actuelle	Réforme			Nouveauté
	Toutes catégories d'émissions de CO ₂ et motorisations confondues	Pourcentage de la valeur du véhicule (neuf TVA comprise)/véhicules de la catégorie M1			Pourcentage de la valeur du vélo ou pedelec
		Véhicule avec motorisation Essence (seul ou hybride) ou avec motorisation au gaz naturel comprimé (GNC)	Véhicule avec motorisation Diesel (seul ou hybride)	Véhicules 100% électriques ou avec motorisation au hydrogène	Cycle au sens du Code de la route (vélo ou pedelec)
0 g/km	1,5			0,5	0,5
>0-50 g/km	1,5	0,8	1,0		
>50-110 g/km	1,5	1,0	1,2		
>110-150 g/km	1,5	1,3	1,5		
> 150 g/km	1,5	1,7	1,8		

Facteur de +0,2% pour véhicules avec motorisation Diesel avec un taux maximal de 1,8%.

➤ Mesures d'infrastructure

- Installation de 1600 points de charge électrique publiques jusqu'en 2020





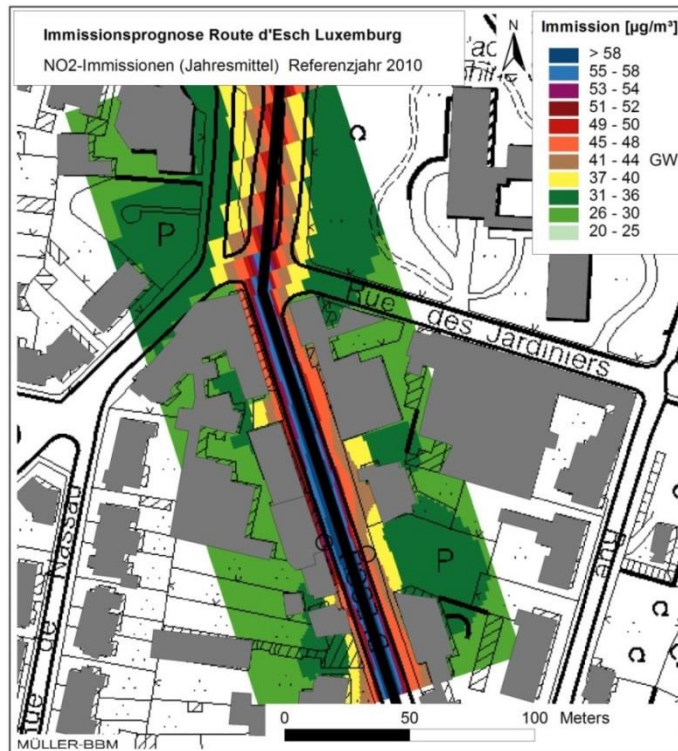
Amélioration de la fluidité du trafic

- Mise en place de systèmes de gestion du trafic intelligent (avec priorisation des bus)
- Exemples de projets locaux à
 - Remich
 - Bascharage

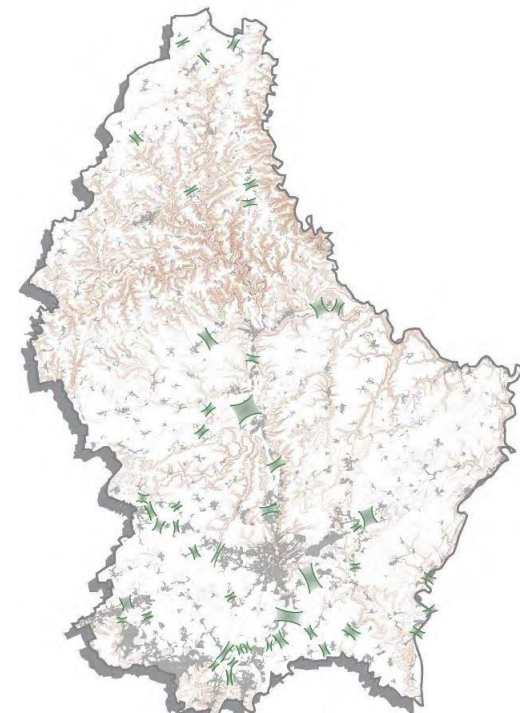




Aspects de qualité de l'air à considérer dans les PAG



- Éviter construction trop dense le long de routes à trafic intense



- Coupures vertes pour maintenir des surfaces de régulation climatiques



Problématique de l'incinération à l'air libre de déchets

- Logistique de collecte des déchets de verdure – Conférence de presse en février 2017



Copyright Mitteldeutsche Zeitung



Information et sensibilisation

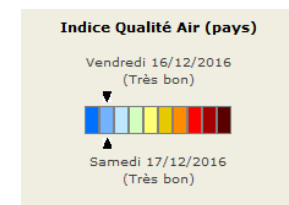
- Implication des communes
 - **Pacte Climat PLUS** (distinction pour les efforts réalisés dans le domaine de la qualité de l'air)

- Achat d'une nouvelle voiture
 - Nouveau guide d'achat sur www.oekotopten.lu
Réévaluation des critères (à considérer les NO_x)

- Indice de la qualité de l'air (NO₂, PM₁₀, O₃)
 - www.emwelt.lu

- Surveillance par l'AEV aux endroits sensibles

KlimaPakt
meng Gemeng engagéiert sech





4. Présentation au public



Plans d'action contre le bruit

- Lancement de l'enquête publique
- Dépôt dans les Communes et observations par écrit au collège des bourgmestre et échevins pendant 60 jours

Programme national de qualité de l'air

- Consultation publique du projet de programme par voie électronique
- Finalisation du programme en tenant compte des observations de la consultation publique

Plus d'infos sur: emwelt.lu

- **Présentations au public**

- Conférence au sujet de l'Aéroport**

- le 6 février 2017 au Centre culturel à Sandweiler à 19h00

- Présentation des plans d'action concernant la route, le rail et le bruit dans l'agglomération et du programme national de qualité de l'air**

- le 8 février 2017 au Tramschapp à Luxembourg Limpertsberg à 19h00

- le 15 février 2017 à l'Université de Luxembourg à Esch-Belval à 19h00